



12ème RALLYE TT DU BARETOUS

20-21 JUIN 2020

REGLEMENT PARTICULIER



CE REGLEMENT PARTICULIER COMPLETE LE REGLEMENT STANDARD DES RALLYES TOUT-TERRAIN

PROGRAMME – HORAIRES

PARUTION DU REGLEMENT ET OUVERTURE DES ENGAGEMENTS	Lundi 18 mai 2020
CLOTURE DES ENGAGEMENTS	Vendredi 12 Juin 2020
MISE A DISPOSITION DU CARNET D'ITINERAIRE (ROAD-BOOK)	Jeudi 18 juin 2020 Au « Bar et Tous » à Lanne en Barétous
RECONNAISSANCES	A partir du Jeudi 18 juin 2020 de 08h30 à 19h00 Vendredi 19 Juin de 8H30 à 15H
VERIFICATIONS DES DOCUMENTS ET DES VOITURES	Vendredi 19 juin 2020
Parking de la Place de la pastorale de Lanne en Baretous	Administratif de 15h00 à 19h15
Garage LARRAGNEGUY Route ALOS à TARBETS-SORHOLU	Techniques de 15h15 à 19h45
1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Vendredi 19 Juin à 17h15 PC COURSE Mairie de Lanne
Publication des équipages admis au départ	VENDREDI 19 Juin à 19H45 Au PC COURSE et parc fermé.
Briefing des pilotes	VENDREDI 19 Juin à 20H00 Au mur à gauche à Lanne
Départ de la 1ère Étape	Samedi 20 Juin 2020 à 07H45
Arrivée de la 1ère Étape	Samedi 20 Juin 2020 à partir de 17H35
Publication des résultats de la 1ère étape et de l'ordre des départs de la 2ème Étape	Samedi 20 Juin 2020 au PC et au Parc Fermé de Lanne 30' après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent
Départ de la 2ème Étape	Dimanche 21 Juin 2020 à 8H00
Arrivée du Rallye	Dimanche 21 Juin 2020 à partir de 17H03
Publication du résultat final provisoire	au PC de la course et au parc fermé 30' après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent
REMISE DES PRIX	Dimanche 21 Juin 2020 à 17h45 Fronton couvert de Lanne

A l'issue du rallye, le rechargement des véhicules se fera dans le parking à proximité du parc fermé.

Le non-respect engage votre responsabilité.

ARTICLE 1P ORGANISATION

L'ASAC BASCO-BEARNAIS organise le 12ème RALLYE TOUT-TERRAIN DU BARETOUS les 19-20 et 21 Juin 2020 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la Ligue Aquitaine Sud N° _____ en date du _____

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° _____ en date du _____

Comité d'organisation : ECURIE MONTS ET VALLEES – ASAC BASCO-BEARNAIS

Adresse ASAC Basco-Béarnais : 21 Rue Louis Barthou – 64000 PAU

Permanence du Rallye : Jusqu'au 06 Juin 2019 Au siège de l'ASA à PAU - Tél : 05 59 82 51 02

Les 07-08-09 JUIN Mairie de LANNE EN BARETOUS : Tél : 05 59 34 62 06

Portable 06 08 68 39 56

Organisateur Technique : ECURIE DES MONTS ET VALLEES :

Julien BOZOM : 06-29-02-35-19

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P Officiels

Président du Collège des C.S.	Jean-Claude LABEYRIE	1096/1009
Commissaires Sportifs :	Jean BEGARIE	2400 / 1003
	Jean Paul DOUCET	10615 / 1003
Directeur de Course	Gibert LUCAS	12948/1003
Directeur de Course Adjoint (et Rallye 2)	A définir	
Directeurs de Course délégué ES au PC	Colette SOULAS	10609 / 1003
	Hugues ROUGIER	13220 / 1003
	Philippe SEMPERE	167759 / 1003
Directeurs de course ES	Luc DESCLAUX	13302 / 1003
	Maurice MELIANDE	157142 / 1003
	Dominique PAINVIN	7706 / 1003
	A définir	
	Éric PERRIN	29996 / 1003
	Benoît SOULAS	18460 / 1003
DC Voiture Tricolore	A définir	
DC Voiture 0 TT	A définir	
CS Voitures Damiers	Patrick VALIBOUZE	170664 / 1003

Médecin Chef :		A définir	
Commissaires Techniques :	Responsable	Sébastien VERRON	46757 / 1501
		Gérard DABADIE	10602 / 1003
		Jean François HUMBERT	170395 / 0914
		Jean Marie MAIRE HEGUY	29577 / 1010
		Patrick BATARD	146650 / 1003
Chronométrateurs	Responsable :	Monique BOUGEOIS	132559 / 1004
		Frédéric DUCROCQ	19399 / 1004
Chargés des relations concurrentes :		Karine CABRERO	139977 / 1003
		Sylvie DOYEN	154219 / 1003
		Christine DABADIE	7679 / 1003
Chargé du contrôle de la publicité et juge de fait		Hélène SEMPERE	170668 / 1003
Chargé des relations avec la presse :		A définir	

1.2P Eligibilité

Le 12ème RALLYE TOUT-TERRAIN DU BARETOUS compte pour le

- Championnat de France des Rallyes Tout-terrain 2020
- Challenge 2 roues motrices 2020
- Trophée Rallye 4x4 2020
- Challenge SSV Rallye 2020
- Trophée des Copilotes Rallye TT 2020
- Trophée des Copilotes 2 roues motrices 2020
- Trophée des Copilotes Rallye 4x4 2020
- Trophée des Copilotes SSV 2020
- Les Challenges de la Ligue Régionale du Sport Auto Aquitaine Sud
- Le Championnat automobile de la Ligue Régionale du Sport Auto Aquitaine Sud
- Le Challenge des commissaires de la Ligue Régionale du Sport Auto Aquitaine Sud

1.3P Vérifications

Les équipages engagés pourront consulter les heures de vérifications administratives sur le site de l'ASAC BASCO-BEARNAIS à la clôture des engagements. Il n'y aura pas de convocation individuelle adressée par courrier

Elles auront lieu le :

Vendredi 19 Juin 2020
Parking de la Place de la pastorale de LANNE en Barétous
De 15H00 à 19H15
 Contact sur place en cas de retard : 06 08 68 39 56

Les vérifications finales seront effectuées : AU LOCAL TECHNIQUE MUNICIPALE à LANNE EN BARETOUS
Taux horaires de démontage 60 €

ARTICLE 2P ASSURANCES

Conforme au Règlement Standard FFSA.

ARTICLE 3P CONCURENTS ET PILOTES

3.1P Demande d'Engagement - Inscriptions

3.1.5P Toute personne qui désire participer au 12eme RALLYE TOUT-TERRAIN DU BARETOUS doit adresser au Secrétariat du Rallye, ASAC BASCO BEARNAIS, 21 RUE LOUIS BARTHOU – 64000 PAU

la demande d'engagement (disponible en ligne sur le site de l'ASA) dûment complétée ET accompagnée d'un relevé d'identité bancaire avant le :

12 JUIN 2020 (cachet de la poste faisant foi)

3.1.10P Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés à :

- a): Avec la publicité facultative des organisateurs : 500 €
- b): Sans la publicité facultative des organisateurs : 1000 €

** Pour les équipages (pilote/co-pilote) licenciés de l'ASAC BASCO-BEARNAIS, recevront un chèque de 50€ (10%) délivré par L'ASAC lors des vérifications administratives.*

3.1.12 P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3 P Ordre de départ

Conforme au Règlement des Rallyes Tout-Terrain 2020

ARTICLE 4P VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P ASSISTANCE

Conforme aux règles spécifiques des rallyes tout-terrain.

Les assistances seront interdites en dehors des sites prévus à cet effet. Les équipes d'assistance seront tenues de NETTOYER LA CHAUSSEE DE TOUTES TRACES DE BOUE laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.

ARTICLE 5P PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront précisées dans un additif au présent Règlement Particulier.

ARTICLE 6P SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P Description

Le 12ème RALLYE TOUT-TERRAIN DU BARETOUS représente un parcours de 247.150 km

Il est divisé en 2 étapes, et 5 sections.

Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 102.65 kms

Les épreuves spéciales sont : AYDUC, LES MOUTONS, PLASENCE, CASTEIGTS, BUGANGUE

L'itinéraire figure dans l'annexe « itinéraire-horaires »

6.2p RECONNAISSANCES

Conforme au Règlement des Rallyes Tout-Terrain FFSA

Les reconnaissances VTT, MOTOS et QUADS seront AUTORISEES A COMPTE du :

Jeudi 18 Juin de 8H30 à 19H00 et le vendredi 19 Juin de 8H30 à 15H00.

Une reconnaissance en convoi, encadrée par des véhicules de l'organisation, sera mise en place le Vendredi 19 Juin sous réserve des conditions météo. Le Rendez-vous est fixé à 8H30 sur le parking de La Pastorale à Lanne en Barétous (en face de la piscine). Véhicule de course, non autorisé. Seul le pilote et le copilote sont autorisés à reconnaître.

ARTICLE 7P DEROULEMENT DU RALLYE

7.2p Dispositions Générales relatives aux Contrôles

7.1.8p

Le cahier d'itinéraire sera distribué à l'ouverture des reconnaissances ainsi que 2 bracelets pour pilote/copilote et 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissances

Rappel : l'organisateur technique se réserve le droit de conserver 50% de l'engagement, si le concurrent après retrait du carnet d'itinéraire, ne prends pas le départ de l'épreuve sauf cas de force majeure.

Seule l'organisation technique est habilitée à prendre cette décision après analyse des cas.

7.2.11p

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires de route : chasubles et badges indiquant la fonction.
- Chefs de poste : chasubles et badges indiquant la fonction.

ARTICLE 8P RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au Règlement Standard FFSA.

ARTICLE 9P CLASSEMENTS

Conforme au Règlement Standard FFSA.

ARTICLE 10P PRIX

Pour la saison 2020 et sur tous les rallyes TT du championnat, la grille des primes se fera au prorata du nombre d'engagés. (Sauf pour les primes « performance » et « Legend Group » qui demeurent invariables)

Plus le nombre d'engagés sera élevé plus les primes augmenteront, et inversement si celui-ci diminue. De plus, l'Écurie des Monts et Vallées dote sa remise des prix habituelle, de primes spéciales :

| **La prime à la performance**

| **La prime Legend Group**

PRIX 10.1.P :

Les primes d'arrivée seront calculées en fonction du nombre réel de partants.

Exemple de primes pour un nombre de 75 partants

Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total
Groupes (T1A/T3 confondus - T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV)									
Si au moins 5 partants	430 €	310 €	225 €						3 860 €
Si au moins 10 partants				160 €	145 €				1 220 €
Si au moins 15 partants						125 €	95 €	65 €	1 140 €
total groupe	430 €	310 €	225 €	160 €	145 €	125 €	95 €	65 €	
Classe (T3/1A, T3/1B et classe S inclus) Nbre de classes	23								
Si au moins 3 partants	70 €								1 610 €
Si au moins 5 partants		35 €							805 €
Si au moins 7 partants			30 €						690 €
									Total 9 325 €

Exemple de primes pour un nombre de 95 partants

Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total
Groupes (T1A/T3 confondus - T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV)									
Si au moins 5 partants	545 €	395 €	285 €						4 900 €
Si au moins 10 partants				200 €	180 €				1 520 €
Si au moins 15 partants						160 €	120 €	80 €	1 440 €
total groupe	545 €	395 €	285 €	200 €	180 €	160 €	120 €	80 €	
Classe (T3/1A, T3/1B et classe S inclus) Nbre de classes	23								
Si au moins 3 partants	85 €								1 955 €
Si au moins 5 partants		45 €							1 035 €
Si au moins 7 partants			40 €						920 €
									Total 11 770 €

Les Primes de classe ne sont pas cumulables avec les primes groupes

Toute prime sera annulée pour tout équipage pénalisé pour non respect de la réglementation

les prix en coupes non retirés lors de la remise des prix seront perdus si l'équipage n'est pas dûment représenté

Primes LEGEND GROUP	1er	2ème	3ème		
T1A	200 €	150 €	100 €		
T1B	200 €	150 €	100 €	Total primes LEGEND GROUP	900 €

Pas de cumul des primes LEGEND GROUP avec les autres prix (groupe et classe)

Primes PERFORMANCES

Les primes de PERFORMANCES sont cumulables avec les prix de groupe et classe

T1A/T3 confondus	Vainqueur	200 €
T1B	Vainqueur	200 €
T2/T2B et T2B+	Vainqueur	200 €
SSV	Vainqueur	200 €
	Total primes performances	800 €